

N° 05 OCT. 2022

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gence

N° 202200556

Le Président de Limoges Métropole,

VU la loi de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-46, R.151-18 et L.151-17,
 VU la délibération en date du 12 juillet 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme de Saint-Gence,
 VU le code de l'environnement, notamment l'article L.101-1,
 VU l'arrêté préfectoral en date du 10 mars 2020 portant approbation du Plan local d'urbanisme de Saint-Gence,

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gence sont mises à jour de la manière suivante :

ARRÊTÉ 2. La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Gence et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Saint-Gence et au siège de Limoges Métropole, dans les lieux ci-dessous :

Saint-Gence, 19 rue Bernard PALISSOT, le 05 OCT. 2022

Le Président,

Gauthier GILBERT

Président
 Vice-Président
 Vice-Président
 Vice-Président
 Vice-Président

Publié le : 10/10/2022

ARRÊTÉ DE MISE À JOUR
 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
 DE LA COMMUNE DE SAINT-GENCE

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Gence

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200556_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_SAINTE_GENCE.pdf
 (.pdf, 3,3 Mo)

TÉLÉCHARGER